

La demande de certificat(s) de sécurité pour la Chine de Corteva^{MC} Agriscience :

1. Remplissez le formulaire suivant, y compris la signature du demandeur. Le signataire de la présente demande doit avoir des pouvoirs suffisants pour lier le demandeur concernant les obligations et les engagements, établis aux présentes, qui sont acceptés et assumés par le demandeur.
2. Marquer les certificats de sécurité pour la Chine ci-dessous qui font l'objet de la demande.

Nom de l'entreprise (« DEMANDEUR ») :

(entrer le nom exact de l'entreprise comme il doit apparaître sur le(s) certificat(s) ci-dessus)

Décrire le type d'entité :

Adresse municipale :

Ville :

État/province :

Code postal :

Pays :

Personne-ressource :

Titre :

Téléphone (avec le code du pays) :

Adresse courriel :

Entrer à nouveau l'adresse courriel :

Les certificats de sécurité pour les demandes de cas énumérés ci-dessous (chacun étant un « cas couvert ») ont été émis à Corteva Agriscience ou à ses sociétés affiliées (« entreprise ») par le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales (« MAAR ») de la République populaire de Chine (« RPC »). Pour obtenir l'autorisation d'importer dans la RPC des cargaisons de grains ou de sous-produits contenant un cas couvert, un exemplaire du certificat de sécurité peut être exigé par la RPC.

Culture	Cas	Culture	Cas
Maïs	DP4114	Soja	DAS-44406-6
Maïs	TC1507	Soja	DAS-81419-2
Maïs	DAS-59122-7	Soja	DP-305423-1
Maïs	DAS-40278-9	Soja	DP-305423-1 X MON-04032-6

Le maïs sera exporté des pays suivants :

Le soja sera exporté des pays suivants :

En tant que condition pour obtenir de la part de l'entreprise un exemplaire du certificat de sécurité (« certificat de sécurité ») émis pour un cas couvert par le MAAR afin de permettre au demandeur d'obtenir toute autorisation requise pour importer dans la RPC des grains ou des sous-produits contenant un ou des cas couverts, le demandeur par les présentes convient des conditions suivantes et les accepte :

- le certificat de sécurité pour un ou des cas couverts se fonde sur un forfait de propriété des données et des renseignements de sécurité fournis par l'entreprise au MAAR et aucun droit à de telles données n'est fourni ou accordé au demandeur;
- le demandeur utilisera le certificat de sécurité seulement pour l'importation dans la RPC de ses cargaisons contenant un ou des cas couverts;
- le demandeur ne fournira pas d'exemplaire du certificat de sécurité directement ou indirectement à des tiers sauf aux instances de réglementation de la RPC pour satisfaire aux exigences en matière d'importation;
- le demandeur garantit de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables concernant les transactions ou les activités pour lesquelles le certificat de sécurité a été émis;

- le demandeur inscrira dans le système désigné par l'entreprise, si l'entreprise l'exige, ce qui pourrait devoir être testé pour déterminer le cas DAS-44406-6 ou DAS-81419-2, l'entrée des renseignements dans les systèmes de l'entreprise ou ses sociétés affiliées, l'exécution des contrats de licences, ou toutes autres mesures nécessaires pour faire le suivi des grains ou des sous-produits de grains qui contiennent le cas DAS-44406-6 ou DAS-81419-2 pour le paiement de redevances à l'entreprise ou ses sociétés affiliées relatives au cas DAS-44406-6 ou DAS-81419-2;
- le demandeur confirme par les présentes que l'entreprise est membre de l'organisation Excellence Through StewardshipMD (ETS) et que les produits de l'entreprise sont commercialisés conformément aux directives d'ETS sur les responsabilités du lancement de produits et conformément aux politiques de l'entreprise en ce qui a trait aux responsabilités envers ces produits, en outre, les cultures et les matériaux qui contiennent des traits biotechniques, puissent être exportés, utilisés, traités ou vendus seulement dans les juridictions où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées pour ces cultures et matériaux, ce peut être une violation des lois nationales et internationales de déplacer des matériaux qui contiennent des traits biotechniques au-delà des frontières dans des juridictions où leur importation n'est pas permise, et que les utilisateurs doivent prendre les mesures dans leur contrôle pour suivre les exigences appropriées en matière des responsabilités et confirmer que les acheteurs acceptent les grains ou autres matériaux qui ont été achetés;
- l'utilisation du matériel qui contient le(s) cas couvert(s) est autorisée dans la RPC seulement dans l'alimentation des personnes et le fourrage des animaux et le demandeur doit garantir que les grains et sous-produits importés dans la RPC par le demandeur seront utilisés seulement comme matériaux bruts dans le traitement des aliments et du fourrage;
- le demandeur doit garantir que toutes les mesures nécessaires sont prises pour assurer que les grains et sous-produits importés dans la RPC qui contiennent le(s) cas couvert(s) ne seront pas utilisés, transférés ou distribués pour la semence, les cultures, l'élevage, la production agricole ou aux fins de recherches;
- le demandeur doit garantir que toutes les mesures nécessaires sont prises pour assurer que les grains et sous-produits importés dans la RPC qui contiennent le(s) cas couvert(s) ne seront pas jetés dans l'environnement ou utilisés de manière à avoir des impacts néfastes potentiels sur la diversité biologique, l'utilisation durable ou la santé des personnes;
- lorsque l'entreprise fait la demande du certificat de sécurité, le demandeur doit fournir toute la documentation et les dossiers sur l'utilisation qu'il en fera;
- le demandeur confirme et accepte l'entière responsabilité pour l'utilisation du certificat de sécurité et que l'entreprise n'est pas responsable de l'utilisation du certificat de sécurité par le demandeur ou des tiers;
- LE DEMANDEUR DOIT INDEMNISER ET TENIR À COUVERT L'ENTREPRISE DE TOUS RÉCLAMATIONS, POURSUITES, JUGEMENTS, PERTES, OBLIGATIONS, SANCTIONS, AMENDES, DOMMAGES, FRAIS ET DÉPENSES (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES HONORAIRES ACCEPTABLES D'AVOCATS) DÉCOULANT DE, LIÉS À, OU EN RELATION À L'UTILISATION DONT FAIT LE DEMANDEUR DU CERTIFICAT DE SÉCURITÉ;
- la violation des conditions aux présentes par le demandeur causera un dommage irréparable à l'entreprise;
- le droit accordé au demandeur pour l'utilisation du certificat de sécurité est automatiquement révoqué si le demandeur ne se conforme pas aux présentes conditions;
- l'entreprise fournit au demandeur le certificat de sécurité en se fondant sur les engagements du demandeur contenus dans les présentes;
- le présent accord peut être exécuté dans n'importe quel nombre d'exemplaires avec le même effet que si toutes les parties avaient signé le même document. Tous ces exemplaires seront considérés comme un original, seront interprétés ensemble et constitueront un seul et même instrument;
- le demandeur peut demander des modifications, à condition toutefois que ces modifications ne soient contraignantes que si elles sont acceptées par écrit par l'entreprise;
- au moment d'accepter les présentes conditions, le DESTINATAIRE DÉCLARE UNE COMPRÉHENSION COMPLÈTE ET CLAIRE DE TOUTES LES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES;
- le présent accord sera régi et interprété selon les lois de l'état de l'Iowa, États-Unis d'Amérique, sans égard à son choix de dispositions législatives, et le demandeur consent par les présentes à la compétence des tribunaux de l'état et fédéraux situés dans l'état de l'Indiana, États-Unis d'Amérique pour le règlement de tout différend découlant du présent accord ou lié à celui-ci.

Nom du demandeur (dactylographié) :

Titre du demandeur :

Signature du demandeur :

Date :

Corteva^{MC} Agriscience

Bill Belzer

Directeur, responsabilités des produits internationaux

Corteva Agriscience

Signature du demandeur :

Date :

Pour toute question ou pour de l'information concernant les « Certificats de sécurité de la Chine », veuillez contacter par courriel safetycert@corteva.com.
 Pour d'autres questions, veuillez contacter Michael Smith, Corteva Agriscience à (Michael.smith@corteva.com) ou au (+1-515-321-2681).